

AVANT LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017

# Professionnels de l'automobile habilitez-vous !



À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, fin des  
dépôts de dossiers en préfecture\*.

- Habilez-vous pour bénéficier d'une connexion avec le SIV.
- Gagnez du temps en effectuant vos opérations en ligne.
- Devenez partenaire du SIV.

PASSEPORT  
CARTE D'IDENTITÉ  
IMMATRICULATION  
PERMIS DE CONDUIRE



MES DÉMARCHES  
à portée de clic !

